

MODIFICATION DE LA DUREE DE LA SOCIETE

Documents pour la société

- 1 ex. **enregistré** du PV de l'assemblée générale
- 1 ex. des statuts mis à jour certifié conforme
- 1 ex. du **journal d'annonces légales** ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution

Formulaire :

Formulaire M2 téléchargeable dûment complété et signé (signer séparément les 2 feuillets) à joindre au dossier (**sauf en cas de prestation Rendez-vous - voir plus bas**)

Coût de la formalité

79.38 € Payable uniquement par **chèque** libellé à l'**ordre du Tribunal de Commerce**

Prestations complémentaires du CFE pour vous faciliter et simplifier vos démarches : 60 €

Vous êtes reçu en **rendez-vous**, vous bénéficiez d'un **conseil personnalisé**. Votre formalité est traitée immédiatement par votre interlocuteur CFE (**pas de formulaire déclaratif à remplir**). Vous repartez avec votre récépissé CFE de dépôt de dossier et votre interlocuteur vous assure un suivi personnalisé. Vous avez la garantie d'un dossier conforme

Contact : sur rendez vous

CCIT DE LA MARNE
CFE

SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
(arrondissements de Châlons-en-Champagne,
Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould)
42 rue Grande Etape – CS 90533
51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS
(arrondissements de Reims et Epernay)
5 rue des Marmouzets – CS 60025
51070 Reims Cedex

Tél : 03 26 50 62 05
cfe@marne.cci.fr